

dangereuses énumérées dans les appendices 1 et 2 de la présente annexe, mais aussi aux substances qualifiées de polluants marins par l'Organisation maritime internationale.»

ARTICLE XV

L'annexe 11 de l'Accord est modifiée comme suit:

a) adjonction d'un sous-alinéa à l'alinéa 1, comme suit:

«e) *Programmes relatifs à l'annexe 2.* Appuyer l'élaboration de plans d'action correctrice à l'égard des secteurs préoccupants ainsi que de plans d'aménagement panlacustre à l'égard des polluants critiques, en application de l'annexe 2.»;

b) adjonction des sous-alinéas suivants à l'alinéa 3:

«d) Données sur les apports totaux en polluants dans le bassin des Grands lacs, sur leur emmagasinement et leur transformation ainsi que sur leur débit sortant;

e) bien-fondé des calendriers de réduction et des apports proposés dans les Plans d'aménagement panlacustre; et

f) contributions des divers milieux auxquels l'être humain est exposé à l'absorption par ce dernier de substances toxiques de l'écosystème du bassin des Grands lacs»; et

c) adjonction d'un alinéa 4, comme suit:

«4. *Sélection de bio-indicateurs pour les Grands lacs.* Les Parties conviennent de sélectionner des bio-indicateurs de la salubrité de l'écosystème, qui serviront à déterminer dans quelle mesure les objectifs spécifiques de l'annexe 1 ont été atteints:

a) Pour ce qui est du lac Supérieur, les indicateurs seront le touladi et le crustacé *Pontoporeia hoyi*:

Touladi

—productivité supérieure à 0,38 kilogramme par hectare;

—stocks stables, capables de se perpétuer;

—absence de contaminants aux concentrations qui sont nocives pour le poisson ou diminuent la qualité du produit pêché.

Pontoporeia hoyi

—l'abondance de ce crustacé doit se maintenir dans tout le lac à la densité actuelle de 220 à 320 individus par mètre carré (aux profondeurs de moins de 100 mètres) et à la densité de 30 à 160 individus par mètre carré (aux profondeurs de plus de 100 mètres).

b) Pour ce qui est des autres eaux limitrophes du bassin des Grands lacs ou de parties de ces dernières, ainsi que pour le lac Michigan, les indicateurs sont à sélectionner.»